

ACTION SOCIALE**Centre médico-psycho-pédagogique**

Mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents

Conventions de partenariat avec les collèges Henri Wallon, Politzer et Molière

EXPOSE DES MOTIFS

Face aux difficultés de certains collégiens, le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) est régulièrement sollicité par les enseignants.

C'est ainsi que le collège Molière et le CMPP ont bâti, pendant l'année scolaire 2011/2012, un projet commun permettant une aide psychologique spécifique auprès des jeunes collégiens. Ce partenariat a ensuite été élargi à deux collèges supplémentaires : Henri Wallon et Politzer.

Le dispositif consiste en :

- un à deux groupes hebdomadaires thérapeutiques sur le temps scolaire (une heure environ) réunissant au maximum six jeunes et deux thérapeutes (un psychiatre et un psychologue) par groupe,
- des réunions régulières entre équipe pédagogique et équipe soignante afin d'identifier les jeunes susceptibles de bénéficier du dispositif, d'assurer le suivi de celui-ci et d'avoir des échanges d'information (réunions annuelles).
- des rencontres annuelles avec les parents pour leur permettre d'exprimer leurs questionnements et d'échanger autour des difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants.

Il s'agit d'un projet innovant car il inclut une concertation étroite entre équipes soignantes, équipes pédagogiques et familles.

L'intérêt d'un tel dispositif est d'offrir une prise en charge thérapeutique à des jeunes qui, pour des raisons diverses, ne peuvent (veulent) pas consulter au CMPP ou dans d'autres lieux de soins de proximité.

Les jeunes ciblés sont, en priorité, les élèves de 6^{ème}, classe charnière entre l'organisation sécurisante du primaire et celle plus exigeante du secondaire, préadolescents ou jeunes adolescents (11 à 14-15 ans) en souffrance psychique.

Les groupes se tiennent dans les locaux du CMPP ou de l'Unité de soins psychopédagogique (USPP), 8, avenue Spinoza.

Cette action n'a pas d'incidence financière sur le budget du CMPP car elle se réalise à moyens humains et financiers constants et que les actes sont facturés aux CPAM¹ au même tarif que les actes in situ du CMPP.

¹ CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La mise en place de groupes thérapeutiques a permis de soutenir élèves, parents et équipes pédagogiques des trois collèges.

Ainsi en 2016, soixante-six séances ont été organisées, correspondant à l'accueil de quatre adolescents par semaine.

Il existe une procédure qui permet de favoriser le contact avec les familles, sur des temps spécifiquement dédiés au moment de l'admission.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les conventions triennales avec les collèges Henri Wallon, Molière et Politzer, relatives à la mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents.

P.J. : conventions

ACTION SOCIALE

15) Centre médico-psycho-pédagogique

Mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents

Conventions de partenariat avec les collèges Henri Wallon, Politzer et Molière

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant la politique de santé publique de la Commune en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant que le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine et les collèges Molière, Henri Wallon et Politzer d'Ivry-sur-Seine ont bâti un projet commun permettant une aide psychologique spécifique auprès des jeunes des collèges et incluant une concertation étroite entre équipes soignantes et équipes pédagogiques,

considérant que ces groupes thérapeutiques permettent de soutenir élèves, parents et équipe pédagogique de ces collèges,

considérant que le dispositif proposé permet de respecter les configurations familiales tout en proposant un espace de soin pour les jeunes en souffrance,

considérant les résultats concluants de ce dispositif et les besoins de ces établissements,

vu les conventions avec les collèges Molière, Henri Wallon et Politzer, ci-annexées,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les conventions triennales avec les collèges Molière, Henri Wallon et Politzer, à Ivry-sur-Seine, relatives à la mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents de ces collèges et AUTORISE le Maire à les signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017